

Mise à jour en date du : **02/06/2022 (applicable pour la rentrée scolaire 2022/2023)**

Niveau d'application : **niveau 1**

Ecole élémentaire : Enseignement en présentiel

Collège : Enseignement en présentiel

Lycée : Enseignement en présentiel

Dans le cadre de cette année scolaire 2021.2022, un protocole sanitaire et pédagogique explicite qui respecte les contraintes et règles fixées par les autorités locales doit être prévu et validé par les différentes instances de l'établissement.

Ainsi, à partir des recommandations de l'AEFE et des recommandations et réglementations sanitaires locales (suédoises) un protocole local est ainsi rédigé à 3 niveaux d'application et appliqué au sein du LFSL, établissement de droit local conventionné AEFÉ.

Ce protocole sanitaire et pédagogique évolutif à 3 niveaux d'application est obligatoire pour l'ensemble des usagers (responsables légaux, personnels et élèves) du Lycée Français Saint Louis de Stockholm dès lors qu'il est activé.

Le Chef d'établissement ou son représentant et si possible après avis consultatif du CHSCT et des recommandations locales, décidera du niveau d'application du protocole.

Le niveau d'application sera communiqué aux usagers à l'aide des moyens de communication usuels définis par l'établissement (Site internet du LFSL ou courriel)

- **Niveau 1** : circulation limitée du virus
- **Niveau 2** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict
- **Niveau 3** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant éventuellement la fermeture partielle ou totale des écoles, collèges et/ou lycées sur une zone géographique déterminée.

Le rôle des parents est nécessaire et fondamental :

- Dans le respect du protocole sanitaire et pédagogique
- Dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale (explication à leur enfant...)
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au LFSL.
Les responsables légaux doivent s'assurer que leurs enfants soient en bonne santé avant de se rendre à l'école en effectuant une prise de température à domicile le matin. Un élève qui présenterait une température supérieure à 38°C devra rester au domicile des parents.

Les élèves doivent rester à la maison aussi longtemps qu'ils se sentent malades et être exempts de symptômes pendant deux jours avant de pouvoir retourner à l'école. Si un membre de sa famille est malade, il est préférable que l'élève reste à la maison.

Le rôle des personnels est nécessaire et fondamental :

- Dans l'application stricte du protocole sanitaire et pédagogique. Les personnels sont mobilisés auprès des élèves pour favoriser la bonne compréhension des consignes et règles sanitaires.

A) Le nettoyage et la désinfection des locaux :

- Le nettoyage aura lieu au moins une fois par jour, chacun devra nettoyer son poste de travail.
- Les locaux utilisés seront aérés et nettoyés à l'aide de désinfectant chaque jour (surfaces au sol, tables, chaises, poignées de portes)
- Des lingettes et du gel hydro alcoolique seront à disposition dans les salles de classes, les couloirs et espace de restauration
- Les enseignants seront chargés de nettoyer leur poste de travail (ordinateur, clavier, souris, table) avec les lingettes désinfectantes et ne devront pas partager leur matériel. Les personnels de vie scolaire et administratif devront également nettoyer leur poste de travail.

B) L'aménagement des locaux, circulation et espaces communs :

- Aucun adulte du LFSL (hors membre du personnel) n'est autorisé dans l'établissement (à l'intérieur des bâtiments) sauf autorisation du Chef d'établissement. Les échanges entre les familles et le personnel devront continuer à se faire à distance ou sur rendez-vous en présentiel dans certains cas précis (élèves à besoin particulier, rencontres parents/professeurs prévues en présentiel, ...)
- La sortie des élèves est immédiate après le dernier cours.
- L'entrée et la sortie des élèves se fait via la porte côté Aula pour les collégiens et lycéens. L'élémentaire utilise l'entrée principale et près de la Förskola.
- Avant, après ou pendant la journée de cours, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les couloirs. Une mise en rang est prévue pour les collégiens avant de rentrer dans les bâtiments. Les modalités ont été indiquées aux élèves à la rentrée.
- Les sorties pédagogiques seront étudiées et envisagées uniquement sur autorisation des autorités suédoises et de l'AEFE puis validées par les instances de l'établissement.

C) Les règles de distanciation physique :

Dans les espaces clos (salles de classes, ateliers, CDI, réfectoires, etc..) la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classes et la restauration.

D) La limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

E) L'application des gestes barrières :

- Respect des gestes barrières
- Lavage des mains 7 fois par jour (à l'arrivée, avant et après les récréations et le repas), et de la distanciation sociale (éviter les accolades et les embrassades).
- Pour tous les usagers (élèves **et** personnels), le port d'un masque pourra être recommandé ou obligatoire au sein du LFSL.
 - Port du masque recommandé (niveau 1 du protocole)
 - Port du masque recommandé et/ou obligatoire (niveau 2 et 3 du protocole) selon le niveau d'enseignement (élémentaire, collège et lycée).

Ce protocole étant évolutif selon la crise sanitaire, le LFSL informera les usagers des modifications du protocole et des niveaux d'enseignement concernés par le port du masque recommandé et/ou obligatoire. L'information de la mise à jour du protocole sera consultable sur le site de l'établissement à l'adresse : (<http://lfsl.net>)

- Les élèves pourront ou devront (selon le niveau d'application) le porter dans le couloir, les espaces communs ou en salle de classe.
- Le LFSL fournit en début d'année deux masques en tissu à chaque élève de collège et lycée. Ils devront veiller à le laver chaque jour. Les élèves pourront également utiliser leur propre masque.
- Le LFSL fournit 3 blouses et 2 masques au personnel en début d'année.
- Les élèves et personnels sont sensibilisés en début d'année aux règles et gestes barrières

F) Élèves et personnel à risques

Si certaines personnes sont considérées comme à risque, ils devront fournir un certificat médical. Des adaptations pourront être envisagées en fonction.

G) Continuité pédagogique :

1) Niveau 1 du protocole

- Les emplois du temps ont été établis, il n'y a pas d'adaptation prévue.
- L'enseignement est exclusivement en présentiel pour l'ensemble des niveaux d'enseignement (élémentaire, collège et lycée)
- Selon les recommandations suédoises, le personnel enseignant peut effectuer ses heures de travail hors enseignement en home office tout en étant disponible pour les réunions.
- Les leçons et/ou devoirs pourront être consultables par le biais de Pronote pour les élèves absents du niveau collège et lycée selon l'appréciation de l'enseignant de la discipline. Le professeur Principal en lien avec la vie scolaire est l'interlocuteur privilégié des familles du secondaire pour assurer la continuité pédagogique avec un élève absent. Le professeur des écoles pour l'élémentaire veillera également à maintenir la continuité pédagogique avec l'élève absent. La liaison pédagogique privilégiée entre enseignant et élève doit pouvoir être préservée.

2) Niveau 2 du protocole

- Les emplois du temps ont été établis, il n'y a pas d'adaptation prévue. L'enseignement est exclusivement en présentiel pour tous les niveaux d'enseignement (élémentaire, collège et

lycée). Toutefois, une adaptation en présentiel/distanciel pourra être envisagée pour les niveaux lycée et/ou collège.

- Des aménagements de locaux (salles de classes, restauration) peuvent éventuellement être effectués
- La gestion des flux et mouvements des élèves peut être modifiée
- L'occupation dans les espaces communs des personnels et des élèves pourra être limitée
- Les modalités d'enseignement peuvent être modifiées
- Selon les recommandations suédoises, le personnel enseignant peut effectuer ses heures de travail hors enseignement en home office tout en étant disponible pour les réunions.

3) **Niveau 3 du protocole**

- Des modifications d'emplois du temps pourront être effectuées.
- L'enseignement peut se dérouler en présentiel et/ ou en distanciel selon les niveaux d'enseignement (élémentaire, collège et lycée). Le LFSL décidera en lien avec l'ambassade de France et en accord avec les recommandations locales si un enseignement à distance associé ou non à une fermeture d'une partie ou de l'établissement doit être mis en place.
- Un plan d'enseignement à distance est en annexe du protocole de niveau 3 (validé en conseil pédagogique)
- Des aménagements de locaux (salles de classes, restauration) peuvent éventuellement être effectués
- La gestion des flux et mouvements des élèves peut être modifiée
- Les modalités d'enseignement peuvent être modifiées
- Selon les recommandations suédoises, le personnel enseignant peut effectuer ses heures de travail hors enseignement en home office tout en étant disponible pour les réunions.

H) Procédure en cas de test positif au covid-19 ou symptômes : **(mise à jour le 15/02/2022)**

1. La personne testée positive au covid-19 ou avec des symptômes doit être isolée : L'élève en question reste à la maison obligatoirement à compter des premiers symptômes avec un retour au LFSL sans symptômes.
2. Il n'y a plus de cas contact selon les recommandations suédoises en date du 09 février 2022
3. La déclaration d'absence supplémentaire sur l'adresse mail covid19@lfsl.net n'est plus obligatoire. Cette adresse mail est désactivée.

Pour rappel, le protocole sanitaire et pédagogique est sur le site du LFSL à disposition de tous.

La recommandation est de respecter scrupuleusement l'ensemble des gestes barrières et de distanciation sociale à l'intérieur comme à l'extérieur du LFSL afin de limiter la propagation du virus.

Ce protocole a été élaboré par les différentes instances de l'établissement et validé par le :

- **Conseil d'établissement du 06/10/2020**
- **Conseil d'administration du 13/10/2020**
- **CHSCT du 22/06/2021**
- **CHSCT du 17/01/2022 (+ correctif du 21.01.2022)**
- **CHSCT du 15/02/2022 (application au 07 mars 2022)**
- **Conseil d'établissement du 02/06/2022**

Durant la période où le LFSL n'accueille plus les élèves dans ses locaux, les professeurs depuis l'établissement ou de leur domicile doivent garder un lien avec leurs élèves de la 6e à la terminale et assurer une continuité pédagogique par un enseignement synchrone (en live) et asynchrone (transmission et retour de travaux à réaliser en autonomie à la maison).

Les principes de notre enseignement à distance

- Tous les cours seront communiqués via Pronote
- Le matériel d'apprentissage est partagé via les outils habituellement utilisés durant l'année scolaire.
- Les activités d'apprentissage peuvent être réalisées en ligne de façon indépendante ou collective, via le chat, vidéoconférence **avec l'outil Teams d'Office 365.**
- Chaque enseignant construira son plan de cours et les outils associés pour répondre aux besoins de leur sujet, par conséquent l'approche peut être différente selon les enseignants.
- L'apprentissage répond à plusieurs objectifs : apprendre de nouvelles choses, pratiquer, discuter ou démontrer des connaissances et des compétences.
- Des outils tâches d'évaluation tels que les QCM permettent aux élèves de démontrer leur compréhension.

Rythme de travail

- Tout au long de la journée, des leçons pourront être synchrones où les élèves doivent être en contact direct avec l'enseignant et des leçons seront asynchrones où les élèves auront du travail à accomplir de façon autonome.
- Le travail sera planifié sur une base hebdomadaire et envoyé en début de semaine. Un temps sera réparti sur les niveaux de la matière.

Elèves

- Ne changez pas votre routine quotidienne, commencez la journée comme si vous alliez à l'école.
- Identifiez un espace confortable, calme afin que vous puissiez travailler efficacement.
- Vérifiez votre e-mail et Pronote fréquemment.
- Organisez-vous pour effectuer le travail et les activités dans les temps impartis.
- Prenez des pauses, jouez, soyez actifs.
- Communiquez de façon proactive avec vos professeurs. Posez des questions par email ou Pronote, mais soyez patient en attente d'une réponse.
- Communiquez avec vos amis et camarades de classe régulièrement.
- Soyez conscient de votre charge de travail et de votre bien-être. Si vous avez des préoccupations, veuillez communiquer avec votre Professeur Principal, la Vie scolaire, le CPE ou les Curators.

Parents

- Vous avez accès au travail de votre enfant via Pronote onglet Cahier de Texte : « Contenu et ressources » et « Travail à faire ».
- Vérifiez les communications de l'école régulièrement.

- Communiquez vos préoccupations à l'enseignant, au professeur principal, ou à la vie scolaire en fonction du sujet.
- Soyez conscient du bien-être de votre enfant ; entretenez un dialogue régulier.
- Informez la vie scolaire si votre enfant est malade et ne peut pas participer à l'apprentissage à distance.
- Aidez votre enfant à développer des routines quotidiennes.
- Encouragez votre enfant à prendre des pauses d'étude et de prendre part à l'exercice physique.

Enseignants

- Les enseignants utilisent Pronote comme biais unique pour la transmission des devoirs. Pour l'élémentaire, les enseignants utilisent les supports habituels.
- Les enseignants affichent les cours en début de semaine sur Pronote pour une planification hebdomadaire.
- Les enseignants fournissent un mélange d'activités d'apprentissage qui incluent le temps loin des appareils, du travail interactif et/ou collaboratif.
- Les enseignants peuvent afficher des documents d'apprentissage via Pronote ou les outils habituellement utilisés au cours de l'année scolaire. Les enseignants de l'élémentaire favoriseront les échanges avec les élèves et les familles en utilisant les supports adaptés qu'ils ont l'habitude d'utiliser avec les familles.
- En cas de séance en visio-conférence, celle-ci doit être planifiée sur un créneau de la discipline dans l'emploi du temps habituel et les élèves doivent être prévenus au minimum 2 jours à l'avance via un message sur Pronote. Le professeur Principal prend contact en visio une fois par semaine.
- Les enseignants sont, dans la mesure du possible, disponibles pendant les heures de cours réguliers pour que les élèves puissent écrire ou poser des questions.
- Les enseignants organisent des tests afin d'évaluer les élèves et leur progression.

Vie scolaire & Equipe Santé

- L'équipe Vie scolaire est en charge du suivi hebdomadaire de l'assiduité des élèves en lien avec les professeurs (rendu des devoirs, échanges par email ou présence aux cours en direct).
- La vie scolaire et l'équipe Santé sont à disposition si des élèves ressentent le besoin de s'exprimer, il est important de garder le contact avec l'école et tous ses acteurs.

Points particuliers pour l'école élémentaire :

Le plan d'enseignement à distance sera similaire, excepté sur les points suivants :

- 1) Tous les cours ET les visioconférences seront dispensés par l'outil Teams d'Office 365.
- 2) Vous aurez accès au travail de votre enfant via Teams onglet « devoirs »
- 3) Si votre enfant est malade, informez l'enseignant référent, les professeurs de langues et le directeur de l'école élémentaire.
- 4) Le suivi hebdomadaire de l'assiduité scolaire est assuré conjointement par le professeur des écoles et le directeur de l'école élémentaire.
- 5) L'équipe de santé est à disposition des élèves qui ressentent le besoin de s'exprimer, ainsi que les assistants à élèves. Ces derniers sont également missionnés pour assurer un suivi individualisé des élèves à besoins particuliers.

Ce plan d'enseignement à distance a été élaboré par les différentes instances de l'établissement et validé par le : Conseil d'établissement du 06/10/2020, le Conseil d'administration du 13/10/2020, le CHSCT du 22/06/2021, le CHSCT du 17/01/2022, le CHSCT du 15/02/2022, Conseil d'établissement du 02/06/2022 (applicable pour la rentrée 2022/2023).